



INFRALOG Lorraine

Compte-rendu du
bilan formation de l'Infralog Lorraine pour 2014.

Présenté par Mme MC. Bertrand (COFO)

Il est disponible sur demande à vos délégués UNSA.

A noter :

- 31 recrutements réalisés en 2014.
- 7 agents en formation pour accès à la qualification « E ».
- 95,22% des EIF réalisés.

Compte rendu de la
RÉUNION DP DU 29 mai 2015

présidée par JM Gassmann (DET)

assisté de D. Jacquot (RRh), V. Chevalier (As Rs) et S. Sta (Rh).

Notre discours liminaire (en ligne sur : <http://lorraine.unsa-ferroviaire.org/>) revient sur :

- L'intersyndicale et ses suites à EALE.
- La Convention Collective Nationale (CCN) et le positionnement des différentes OS.
- Le pouvoir d'achat et la rémunération.
- Le numérique.
- La charge des DPx et les effectifs.
- L'évolution de l'EV7. (Examen Qualification « E »)
- Les TMR (Tenues Multi-Risques)

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org



La direction nous répond sur certains points suite à notre déclaration :

Embauches et effectif :

L'effectif réel est encore supérieur de 20 postes (hors ASTI) par rapport au cadrage annuel (MLA) de 560 agents, de ce fait, la direction a décidé à surseoir les « entrées » pour 2015.

18 agents ont fait part de leurs intentions de partir en retraite pour 2015. (Chiffre inférieur au prévisionnel effectué par Rh). La moyenne d'âge des postulants à la retraite est de 57,8 ans.

La réforme des retraites en est la conséquence, à savoir que l'âge pivot est de 57 ans pour ne pas avoir de décote !

Seules 7 embauches réalisées à date pour 7 départs en retraite.

La délégation UNSA ferroviaire rappelle à la direction que pour un bon transfert de compétences, un recouvrement de poste est nécessaire afin de pérenniser le savoir-faire et le savoir-être des cheminots, d'autant plus que 27% des cheminots de l'établissement ont plus de 53 ans !

Pour l'ASTI, le cadrage est de 104 agents, 2 recrutements sont prévus.

Evolution de l'EV7 (Examen qualification « E »).

L'entreprise souhaitant une simplification du processus de sélection a décidé de faire évoluer l'EV7.

Ce dispositif devient plus souple, plus adapté et moins scolaire.

Ces simplifications sont mises en œuvre dès cette année, à savoir :

- 1°) Une phase de sélection limitée à une épreuve unique, fusion des PR1 et Pr2, suppression du PR3.

Elle se décompose désormais comme suit :

- ✓ 12 points sur les connaissances liées au domaine
- ✓ 5 points sur la Sécurité
- ✓ 3 points sur les savoirs théoriques

Restriction de l'accès au PR4 (nouveau modèle à définir) aux seuls titulaires de la qualification « E ».



2°) Une phase de formation plus courte.

Les UV transverses ne font plus partie du dispositif promotionnel (différées pour accès au statut cadre). Formation recentrée sur le professionnel et raccourcie d'une dizaine de jours.

A savoir qu'il existe **des mesures de transition applicables aux agents ayant déjà validé au moins un PR.**

Suite à ces modifications, les avis d'examen sont en cours de préparation et devraient parvenir prochainement, **la date de prévision d'organisation de l'épreuve écrite du PR est le 03 octobre 2015.**

Toutes ces dispositions sont reprises dans le Rh 00914 (01/06/2015) ou contacter vos délégués **UNSA** pour tout renseignement.

TMR (tenues Multi-Risques)

La mise en place touche à sa fin, les défauts ont été remontés au fournisseur avec échange demandé.

Emploi

GUM : Guichet Unique Matières

Le DPx a été mis en place. Prochainement, des postes de gestionnaire de commande et de magasiniers pour le site de Blainville vont être mis à la bourse de l'emploi.

EALÉ :

L'**UNSA** a demandé à la direction un recensement des agents EALÉ qui souhaitent passer à un grade « INFRA ». Pour celle-ci, ce changement de grade est hors de ses compétences.

L'**UNSA-Ferroviaire** interpellera la direction nationale sur ce fait pour se faire entendre. EALÉ ayant rejoint l'Infra, depuis 13 ans, il n'y a plus aucun intérêt pour ces agents à rester avec des grades « Matériel » surtout au niveau des notations, mutations,....



RH

Rh 077 : Art 37.2 : La durée du travail effectif d'une journée comportant un trajet pour se rendre sur le lieu de déplacement **ou** en revenir ne peut dépasser 10h dans une amplitude maximum de 12h. Pour l'UNSA, la direction ne peut programmer un chantier de nuit avec un trajet aller **et** retour du fait du « **ou** » ci-dessus. Cette dernière a demandé conseil au CART (Centre d'Appui de Réglementation du Travail) qui a répondu que le « **ou** » n'avait pas **un caractère exclusif** ! Pour l'UNSA, c'est une interprétation de la réglementation du travail qui demande la tenue de l'instance supérieure : le Comité du Travail Sédentaire (CRT). L'UNSA vous informera des suites données par cette instance...

ASTRID : Le logiciel de dématérialisation de saisie des EVS est prévu d'être déployé progressivement sur l'établissement à partir du dernier trimestre 2015.

Heure d'Info Syndicale : Une journée d'Info syndicale a été proposée aux OS. L'UNSA a validé la proposition du référentiel, la date retenue serait le 11 septembre 2015. Vos délégués UNSA vous informeront ultérieurement des modalités de cette journée.

Rémunération

Indemnité d'informatique : Pour en bénéficier conformément au Rh0311, l'agent doit satisfaire simultanément aux conditions des articles 5,6 et 7 de ce même Rh. Les bénéficiaires sont précisés à l'art 3.2.1 de ce règlement.

La prime : Budget global de 234 311€ pour 599 agents. Celle-ci a été mandatée sur les soldes d'avril et mai. Juin pour les agents du secteur Voie 1 et GEF. Il est préconisé que le manager remette une lettre à chacun de ses agents pour l'informer de la « Prime » allouée.

Rappel : Doublement de la « Prime » soit 400 € (au lieu de 200 €) en moyenne obtenu par l'**UNSA-Ferroviaire** en 2014.



Production

Travaux de nuits et astreinte : L'**UNSA-Ferroviaire** est contre le cumul programmation du travail de nuit/tenue d'astreinte et a alerté la direction des dangers pour les agents de cette situation. La direction nous déclare vouloir éviter ce contexte et prendra les décisions adéquates pour l'éviter. Malheureusement, pour l'**UNSA-Ferroviaire**, les effectifs étant tellement exsangues qu'il est parfois difficile de « jongler » entre les impératifs de production de nuits et les astreintes, mais les agents ne sont pas responsables et nous encourageons ceux-ci à éteindre leur portable lors de leur repos après un chantier de nuit.

Divers

EAL : suite à l'intersyndicale le GT (Groupe de Travail) RSS (Régulateur Sous-Station) se met en place. L'**UNSA** défend la requalification des régulateurs. Un autre GT sur la circulation de l'information suivra. Pour l'astreinte, il n'y a plus de notion de qualification dans la consigne d'astreinte qui a été rééditée, ce sont les compétences nécessaires qui s'y substituent.

Retrouvez toutes les infos et nos tracts sur notre site :

<http://lorraine.unsa-ferroviaire.org/>



UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org



LA BONNE INFO, C L'UNSA-Ferroviaire

La prochaine réunion des DP aura lieu le :

Vendredi 03 Juillet 2015

Merci d'adresser vos questions avant **vendredi 26 Juin 2015**
à la délégation UNSA :

Cyril Pilger	Equipe LT Metz,	06.88.87.76.19
Julien Grosjean	Secteur CREQ 2 Sud	06.11.71.23.97
Marc André Sailley	Parcours SET Thionville	06.11.98.71.01
Geoffrey Sar	ATL Voie	06.23.74.07.22
Martial Dodeler	Parcours SET Trans. Metz	06.16.55.60.42
Eric Boisson	Cellule Travaux Voie	06.08.75.61.51
Régis Rawolle	Pôle PPL	06.20.52.78.64

**La voie de la négociation
pour le Service Public**



UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

